

Anancy, le 18 FEV. 2025

Monsieur le Maire
Mairie de Poisy
75 route d'Anancy
CS 50011
74334 POISY Cedex

Dossier suivi par Ludivine Cherbonnier
lcherbonnier@grandanancy.fr
Nos réf. : 25. 012 BL LC

Objet : Avis sur permis d'aménager n°PA07421324X0004

Monsieur le Maire,

Par courrier du 20 décembre 2024, vous avez sollicité l'avis du Grand Anancy sur le permis d'aménager n°PA07421324X0004 déposé par la SCCV EQ2022 représentée par Monsieur MACHADO Thomas sur le secteur de Gerbassier.

Après étude des pièces du dossier, je vous informe de l'avis favorable du service Habitat sur ce projet.

L'opération présente une programmation de 350 logements dont 140 logements sociaux, soit 40% du nombre de logements. Cette répartition répond aux préconisations du programme local de l'Habitat (PLH) en vigueur, et au programme d'orientations et d'actions habitat arrêté le 19 décembre 2024 qui préconise pour Poisy une production de 40% de logements sociaux (PLAI, PLUS, PLS, BRS).

Le dossier ne présentant pas dans le détail la répartition des logements sociaux par financement, il est rappelé que dans le cadre des obligations de la loi SRU, la Commune doit respecter un volet qualitatif de la production des logements visant à produire au moins 30% de logements PLAI et au maximum 30% de PLS et BRS.

Elle doit également respecter un volet quantitatif. Dans cet objectif, l'Etat demande de produire 30% de logements locatifs sociaux type PLAI-PLUS dans les opérations d'une certaine envergure (plus de 12 logements ou 800 m² de surface de plancher).

Ces points devront être vérifiés lors du dépôt des permis de construire des lots 1 et 2.

Je tiens à remercier la commune de Poisy de son effort pour la production de logements et, notamment, pour sa contribution à l'objectif de production de logements aidés sur le territoire de Grand Anancy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Vice-Président délégué à l'Habitat bas
carbone, la construction bois et la
rénovation énergétique**

Bruno LYONNAZ

